



**Etablissement de Préparation et de Réponse aux Urgences
Sanitaires**

Gestion des crises et alertes sanitaires

Café Réseau - 17 novembre 2009

URML Ile de France

La réponse à la crise du point de vue réglementaire

- Loi du 13 août 2004 dite de modernisation de la sécurité civile
 - décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au dispositif ORSEC
 - De 23000 plans de secours à un dispositif par département
 - Des dispositions générales
 - Des dispositions spécifiques

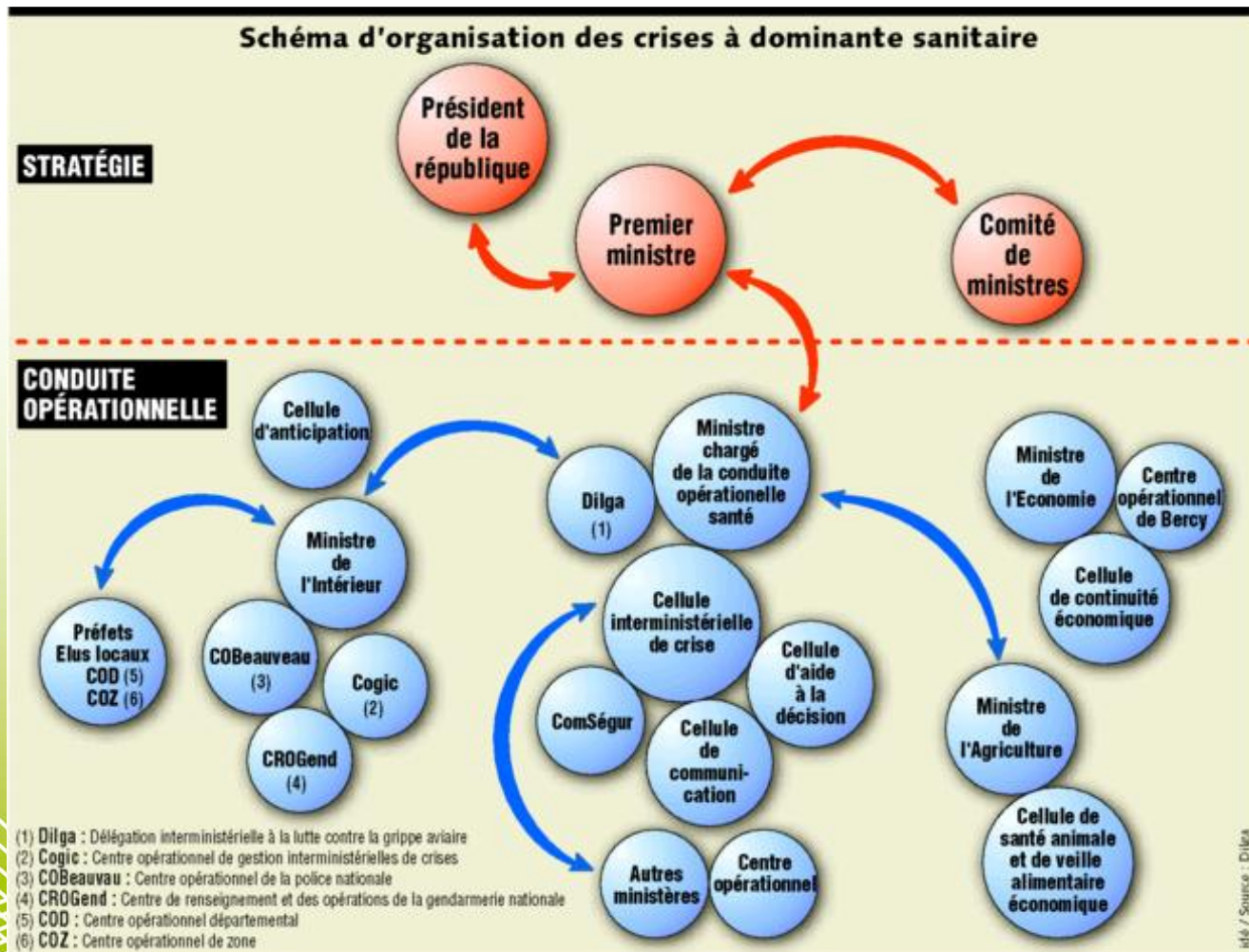
La réponse à la crise du point de vue réglementaire

- Loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique.
 - Plan Régional de Santé Publique comporte un plan d'action relatif à l'alerte et à la gestion des situations d'urgence sanitaire
 - Plan Blanc : organisation de la réponse de chaque établissement de santé
 - Plan blanc élargi : organisation de la réponse départementale aux risques sanitaires

La réponse à la crise du point de vue réglementaire

- Loi du 5 mars 2007 dite de préparation du système de soins à faire face à une menace sanitaire de grande ampleur
 - Décret du 27 août 2007
 - Création d'un établissement public administratif sous la tutelle du ministère de la santé
 - Création de la réserve sanitaire

L'organisation de la réponse au niveau national

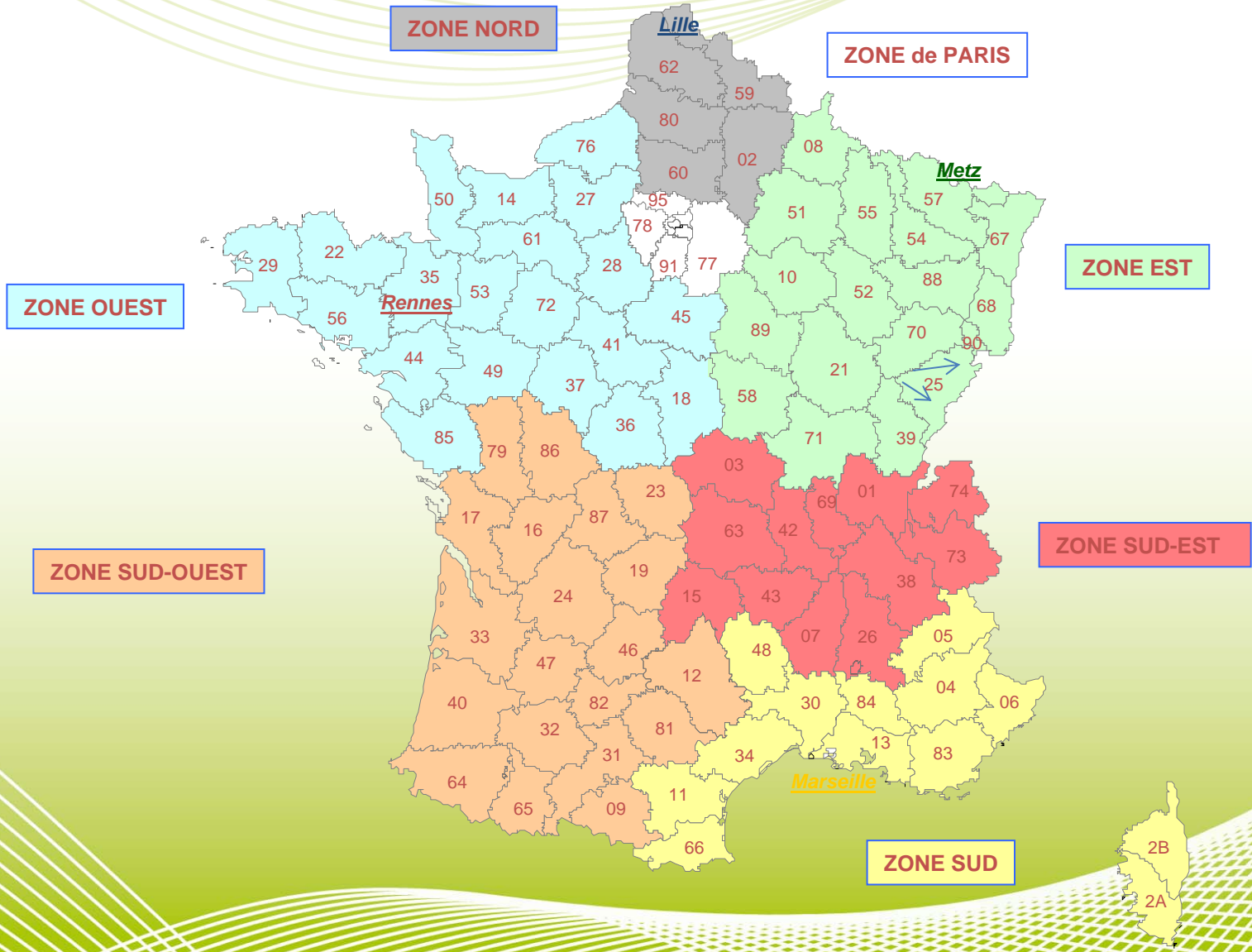


L'organisation de la réponse au niveau zonal

- Le Préfet de Zone de défense
 - dirige l'action des préfets de région et de département ainsi que celle des délégués de zone des services déconcentrés des administrations civiles
 - Préfet délégué à la défense et à la sécurité
 - Etat Major de zone
- Le délégué zonal santé (DRASS)
 - Service zonal de défense et de sécurité



Zones de Défense Métropole



L'organisation de la réponse au niveau régional

- le Plan Régional d'Action et de Gestion des Alertes Sanitaires
 - La région Ile de France a défini 3 objectifs principaux dans le PAGUS :
 - Développer le repérage et le signalement des situations à risque sanitaire ;
 - Améliorer la coordination des professionnels de l'alerte et de la gestion des crises ;
 - Développer les compétences des acteurs.

L'organisation de la réponse au niveau départemental

- Le préfet de département
- La direction départementale des affaires sanitaires et sociales
- Le dispositif ORSEC
- Le plan blanc élargi

L'EPRUS : un EPA et 3 missions essentielles

- La gestion administrative et financière de la réserve
- La constitution et la gestion des stocks stratégiques de produits de santé
- Une expertise logistique à la cohérence des plans de défense et des plans de secours



Ministre Santé, Jeunesse et Sports

Pôle défense

Pôle sanitaire

HFDS

SSA
JYC

DGS

Chargé de mission
Travail

HFDS Adjoint
Pôle de protection
et de sécurité de défense

DUS

Chef du DUS
HFDS Adjoint
Pôle de Défense
et de Sécurité Sanitaires

HFDS Adjoint
Pôle Jeunesse et Sports

Adjoint protection
et sécurité de défense

Adjoint de Défense
et de Sécurité
Sanitaires (JVC)

Adjoint DUS

Adjoint Pôle
Jeunesse et Sports

CORRUSS

Unité
protection
et sécurité
de défense

Unité
administration

FSSI
Unité
sécurité
SI

Unité
organisation
de
planification

Unité
Opérationnelle
d'appui et
de soutien
logistique

Unité
alerte et
réponses

DRTEFP
DDTEFP

Préfet de zone
Préfet de région
Préfet de département

EPRUS

DRASS
DDASS

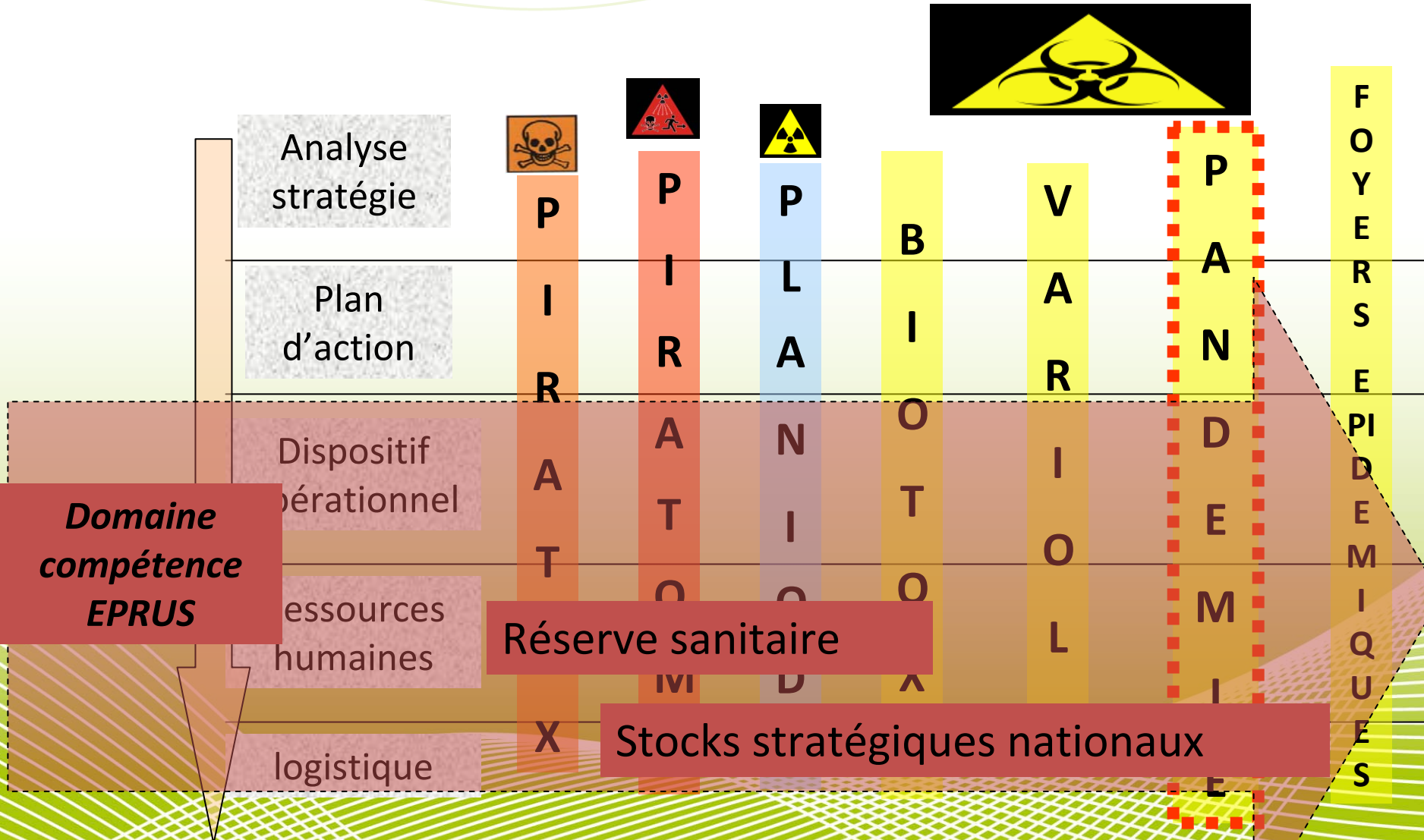
DRJS
DDJS

L'EPRUS : un opérateur logistique unique

- Sécurise la chaîne logistique pour le compte du ministère de la santé
- Gère les stocks de produits de santé depuis la fabrication jusqu'à la distribution
- Agit sur saisine du ministère de la santé

- Des missions pour le compte d'autres ministères pourraient lui être confiées

L'EPRUS et les plans nationaux relatifs aux menaces sanitaires de grande ampleur



Analyse stratégique

Plan d'action

Dispositif opérationnel

ressources humaines

logistique



P
I
R
A
T
X

P
I
R
A
T
O
M

P
L
A
N
D
O
D

B
I
O
T
O
A

V
A
R
I
O
L
L

P
A
N
D
E
M
I
Q
U
E

F
O
Y
E
R
S
E
P
I
D
E
M
I
Q
U
E
S

Domaine compétence EPRUS

Réserve sanitaire

Stocks stratégiques nationaux

L'EPRUS :

Contraintes et impératifs

- Des stocks représentant un volume considérable (plus de 110 000 palettes)
- Une grande diversité de produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux, équipements de protection individuelle,..)
- Des produits pharmaceutiques imposant des conditions de stockage et de distribution spécifiques
- Des acteurs dont les rôles respectifs sont à préciser (=?)

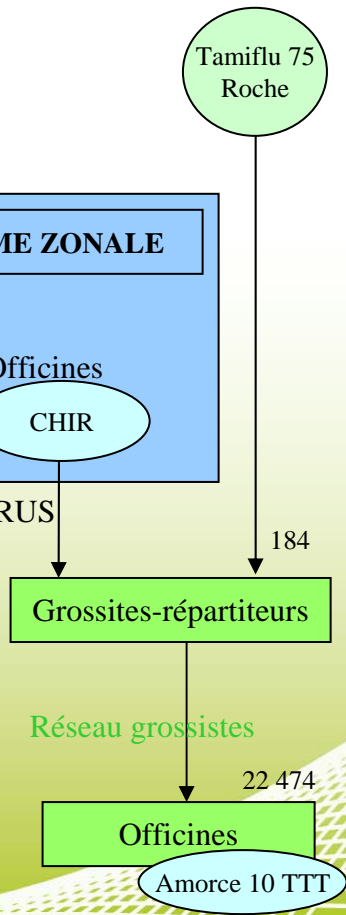
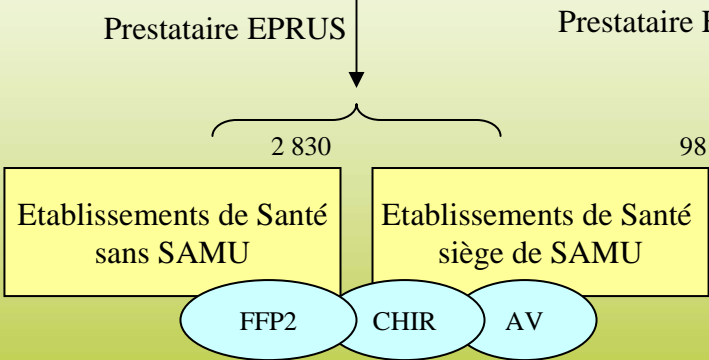
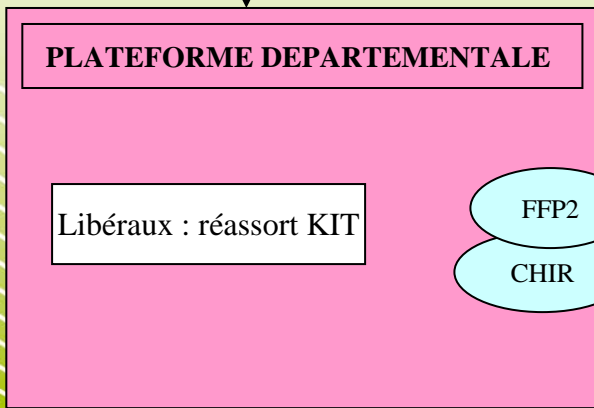
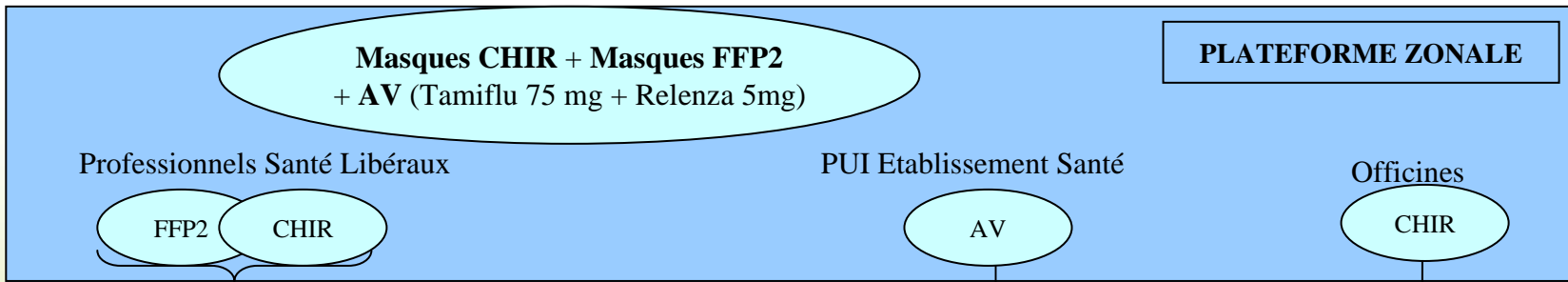
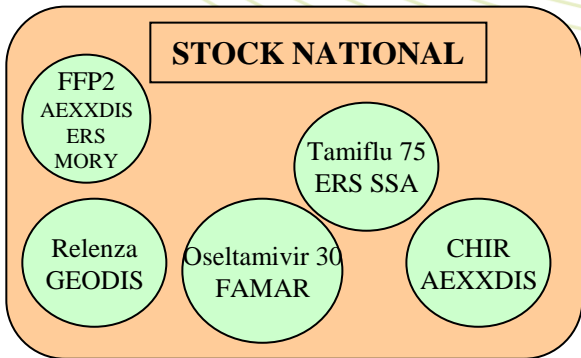
L'EPRUS :

2^{ème} stockeur de l'Etat

- Antibiotiques (160 M€)
 - Antidotes (6 M€)
 - Antiviraux (210 M€)
 - Matières premières pour fabrication (120 M€)
 - Vaccins Pandémie H1N1 (810 M€)
 - Autres vaccins et immunosérums (150 M€)
 - Consommables pandémie (10 M€)
 - Moyens d'injection et collecteurs (8 M€)
 - Masques chirurgicaux (57 M€)
 - Masques FFP2 (270 M€)
- (Montants indicatifs incluant les commandes en attente de livraison)

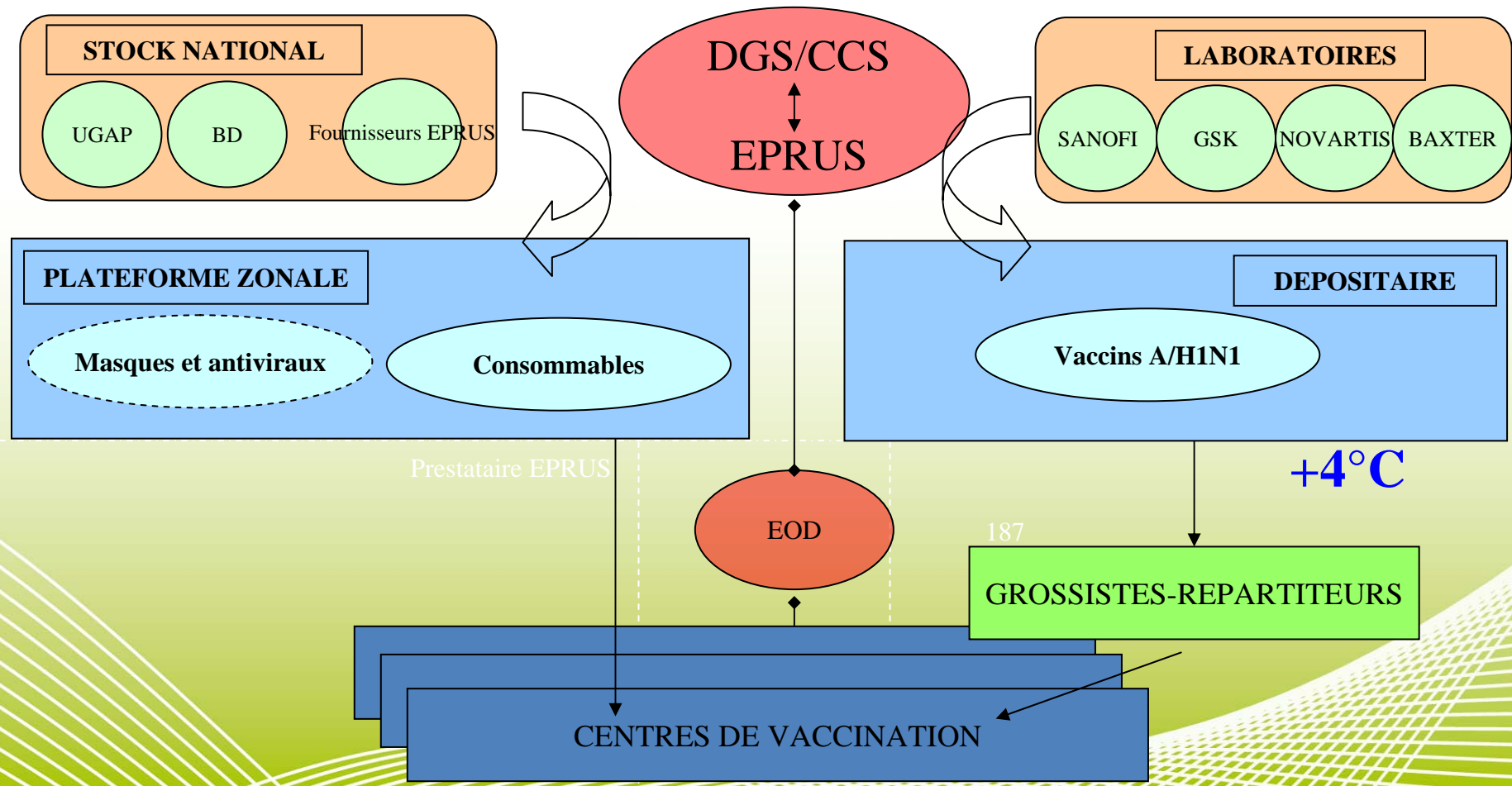


Grippe A H1N1 : Flux





Grippe A H1N1 : Vaccination



La réserve sanitaire : une constitution à fort potentiel

- ❑ Les professionnels de santé.
- ❑ Les anciens professionnels de santé ayant cessé leur activité depuis moins de 3 ans.
- ❑ Les étudiants poursuivant des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou des études de sages-femmes ou d'auxiliaires médicaux.

Le réserviste, une reconnaissance institutionnelle

- Un engagement citoyen
- Un statut protecteur
 - Protection juridique et administrative
 - Maintien de la rémunération ou indemnisation
 - Prise en charge des frais
 - Droit à la formation
- Un gain et une valorisation des compétences
 - Formations initiales et continues
 - Parcours de formation individualisée

Le parcours du réserviste

- Une démarche volontaire ;
- La signature d'un contrat de 3 ans entre le volontaire et l'EPRUS ;
- La signature d'une convention entre le volontaire, son employeur, son établissement de formation et l'EPRUS ;
- 45 jours maximum d'activités par an.

Un enjeu important

- La mise en place de la réserve sanitaire est un enjeu important au regard de l'actualité
 - Grippe A/H1N1
 - Plan canicule
 - Renforcement médical des équipes de Maraudes
 - ...

Pour vous renseigner...

- Contact :



reserve.sanitaire@eprus.fr



adresse : 21 avenue du Stade de France
93218 La Plaine-Saint-Denis Cedex